

COLLECTIF DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS EUROPEENS

CSAPE

Article R2131-1 du code du travail – N° d'enregistrement 14752-01 – mairie de VILLERS-BOCAGE 14310

Domiciliation : 20, rue Émile SAMSOM – 14310 VILLERS-BOCAGE

BULLETIN D'ADHESION

ADHESION

Je souhaite adhérer au Collectif syndical ayant pour but d'engager des actions communes conformément à l'objet des statuts dont j'ai pris connaissance.

J'approuve l'objet desdits statuts qui vise à fédérer un intérêt à agir collectif et ai conscience que la finalité du Collectif syndical ne consiste pas en une mission de défense des adhérents individuellement, au cas par cas ; mission qui relève d'actions extérieures au CSAPE, à l'exception des règles d'interventions prévues statutairement.

L'adhésion est prise :

*** à titre de personne physique :**

NOM :

PRENOM (s) :

adresse :

Tél. :

adresse électronique :

Activité professionnelle (ou autre statut) :

*** à titre de personne morale disposant de la capacité juridique à agir** (en transmettant en pièce jointe le procès-verbal d'assemblée générale, certifié exact et sincère par la personne responsable, autorisant à adhérer) :

DENOMINATION :

adresse :

Nom du représentant légal :

Tél. :

adresse électronique :

*** statut de l'adhérent :**

Libéré ou en contentieux avec les caisses d'assurance :

Cotisant non libéré ou sans contentieux :

COTISATION

L'objectif du Collectif étant de mener diligemment des actions juridiques communes à tous les membres, il sera fait un appel de fonds participatif pour le paiement des honoraires des juristes mandatés par le collectif syndical pour chaque action. Le montant global des sommes avancées sera recouvré et réparti à part égale entre tous les adhérents (facture et justificatif des frais seront transmis).

J'adhère à ce principe participatif provisoire.

Par suite, une cotisation minimale annuelle doit être fixée en assemblée générale. Le montant de cette cotisation sera fonction des frais de procédures engagés et inversement proportionnel au nombre des adhérents.

Une attestation sera délivrée pour chaque année cotisée.

lu et approuvé pour adhésion, (signature)

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, tout adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles qui le concerne. Seul le CSAPE est destinataire des informations communiquées par l'adhérent.

Document d'adhésion (et pièces annexes) à retourner au Trésorier :

CSAPE – Aurélie GUERIN-TREBERT – Les COIGNETS – 50710 CREANCES